



HAL
open science

L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ?

Corinne Rostaing

► **To cite this version:**

Corinne Rostaing. L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? : Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral. *Terrains et Travaux : Revue de Sciences Sociales*, 2012, 2 (21), pp.37-54. halshs-00965929

HAL Id: halshs-00965929

<https://shs.hal.science/halshs-00965929>

Submitted on 16 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ETHNOGRAPHIE D'UN LIEU SINGULIER EST-ELLE UNE DÉMARCHÉ COMPARATIVE ?

Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral

[Corinne Rostaing](#)

ENS Paris-Saclay | « Terrains & travaux »

2012/2 N° 21 | pages 37 à 54

ISSN 1627-9506

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2012-2-page-37.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Paris-Saclay.

© ENS Paris-Saclay. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Corinne Rostaing

L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ?

Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral

■ Introduction

« La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie, c'est la sociologie même en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits » (Durkheim, 1947, p. 137). Si cette affirmation fait consensus, son interprétation fait débat. Le modèle de la comparaison reste trop souvent assimilé – et réduit – aux comparaisons internationales et aux méthodes quantitatives. Cet article se donne précisément pour objectif d'analyser la démarche comparative – plutôt que la méthode elle-même – démarche qui se poursuit tout au long du processus de recherche aussi bien dans la construction de l'objet que dans le travail d'enquête. Cette perspective inspirée de l'interactionnisme symbolique, et plus particulièrement de la *grounded theory* (Glaser et Strauss, 1967), accorde une large place au raisonnement comparé. Qu'est-ce que comparer dans le cadre d'une approche interactionniste ? Qu'entend-on par processus comparatif à l'œuvre tout au long de la recherche ? Peut-on mener une telle démarche à partir d'un seul terrain ?

Cet article entend y apporter quelques réponses concrètes, tirées d'une vingtaine d'années d'expériences de recherches ethnographiques au sein des prisons françaises. Il invite le lecteur à pénétrer dans les coulisses de l'enquête. Après la définition du cadre général de la comparaison, envisagée comme un processus au service de la généralisation théorique plutôt

que comme une comparaison terme à terme, seront proposés deux types de comparaisons : les comparaisons *documentées*, qui visent à étudier « en creux » un objet saisi sur un terrain particulier en mobilisant une perspective nouvelle, soit spatio-temporelle, soit thématique, et les comparaisons *situées*, qui contribuent à l'analyse des mêmes problématiques « de front » sur différents terrains.

■ La démarche comparative dans la théorie interactionniste

Cette première partie entend focaliser l'attention sur une démarche comparative associée à une enquête par imprégnation, démarche qui n'apparaît pas toujours comme telle au premier abord. La comparaison peut être qualifiée d'*implicite*, comme Glaser et Strauss le relatent à propos de Evans-Pritchard (1967, p. 148), lorsque l'auteur n'a pas construit sa recherche autour de la comparaison, alors même que celle-ci fait partie intégrante du dispositif de recherche.

La démarche comparative associée à une enquête par imprégnation

Peut-on mener une démarche comparative à partir d'une enquête sur un lieu singulier ? La méthode de l'observation *in situ*, initiée par les chercheurs de la tradition sociologique de Chicago (Grafmeyer, Joseph, 1979 ; Chapoulie, 2001 ; Cefai, 2003), s'inscrit dans la démarche de l'enquête par imprégnation. Elle suppose de passer du temps sur le terrain, d'« aller partout, voir tout, entendre chacun » (Baszanger in Strauss, 1992, p. 13), de rendre peu à peu sa présence « acceptable » avant de s'engager durablement. Ce temps, initialement considéré comme un temps perdu, consacré à des choses paraissant sans importance, s'est révélé être, au fil de l'expérience ethnographique en milieu carcéral, un moment clé. La négociation de l'entrée sur le terrain ne se réduit pas en prison à l'obtention d'une autorisation officielle, certes indispensable : elle se joue surtout avec les participants potentiels qui faciliteront – ou limiteront – ensuite la circulation du chercheur, ses contacts, ses opportunités.

Passer du temps sur chaque terrain induit de ne pas envisager des comparaisons à grande échelle, si la recherche est conduite par une équipe réduite à quelques chercheurs. La démarche comparative s'entend donc ici comme une manière de voir autrement. Il s'agit à la fois de *concevoir* l'objet étudié – la manière de définir des catégories temporaires, d'analyser les données de manière continue, de construire des concepts et de générer la théorie – et de *percevoir* autrement, c'est-à-dire d'être ouvert à de nou-

velles opportunités, en interaction avec l'analyse et capable de décaler sa focale tout au long de l'enquête. La comparaison, même fondée sur un cas unique, est alors la reconnaissance d'une démarche susceptible de produire de la théorie, si on l'entend comme « un état d'esprit destiné à déplacer le regard du chercheur » (Vigour, 2005, p. 18).

La démarche comparative à l'œuvre tout au long du processus de recherche

L'approche interactionniste valorise en effet la dimension comparative tout au long du processus de la recherche. Glaser et Strauss (1967) l'ont systématisée dans leur ouvrage sur la *grounded theory* dont la première partie s'intitule « generating theory by comparative analysis ». L'objectif principal du sociologue est de produire de la théorie : « De nombreux sociologues et anthropologues, reconnaissant la grande puissance de l'analyse comparative, l'ont utilisée pour mener à bien des objectifs variés. Pour éviter la confusion, nous devons donc d'entrée de jeu clarifier l'usage que nous faisons de cette méthode : il s'agit de la production de théorie. » (Glaser et Strauss, 1967, p. 21) L'idée développée ici n'est pas seulement d'apporter des éléments de preuve ou de monter en généralité : « Notre but, la production de théorie, subsume également la mise au point de généralisations empiriques. (...) En comparant les points de similitude et de différence entre les faits, nous pouvons produire des propriétés de catégories qui accroissent la généralité et le pouvoir explicatif des catégories. » (ibid. p. 23). Elle vise à construire « des catégories conceptuelles ou leurs propriétés à partir d'éléments probants » (ibid., p. 23), catégories qui peuvent fournir « des guides théoriques pour l'action des agents sociaux ordinaires » (ibid., p. 30).

Le processus comparatif s'inscrit dès lors dans une démarche plus globale, continue, depuis la conception de l'objet qui passe par la construction progressive de catégories en les comparant les unes par rapport aux autres, de concepts temporaires remis en chantier au fur et à mesure du terrain jusqu'à l'élaboration d'une théorie. Le passage du concept d'institution *honteuse* (Rostaing, 2010 b) à celui, plus élaboré, d'institution *dégradante* servira d'illustration à ce principe.

La mobilisation de concepts comme celui d'*institution totale*, construit par Erving Goffman (1968, p. 47) « en dégageant les traits communs » entre cinq types d'institutions (hôpitaux, internats, casernes, monastères, etc.) et celui de *sale boulot*, défini à partir de « l'étude comparative des métiers », celle des « métiers modestes et professions prestigieuses » (Hughes, 1996, p. 123 et suiv.), a favorisé un regard distancié sur les fonctions officielles de

la prison, en la traitant comme n'importe quelle organisation. La fonction répressive de la prison, le sale boulot que la société délègue à ses personnels et les conditions peu décentes d'incarcération en font une institution honteuse, par rapport à d'autres institutions d'enfermement, notamment l'asile, devenu l'hôpital psychiatrique (Quétel, 2009). Il est sûrement plus facile de critiquer la prison que de s'en prendre au Conseil constitutionnel ou à la Cour suprême américaine comme le rappelle D. Schnapper (2009, p. 34). C'est d'ailleurs au cours d'une recherche portant sur une action culturelle menée par un musée prestigieux en prison (Rostaing, Touraut, 2012) que le concept d'institution *dégradante* s'est affiné afin de passer d'une catégorisation extérieure de l'institution à la prise en compte de processus internes. L'enquête conduite à la fois au sein du musée du Louvre et au cœur de la prison, par observations et par entretiens auprès des concepteurs du projet, des personnels de différents services du musée et de l'établissement pénitentiaire et des détenus, analysait le dispositif culturel issu de ce partenariat déséquilibré avec une institution noble qui dispose de personnels qualifiés et d'un budget conséquent, jouit d'une réputation internationale et du prestige associé. Elle a de ce fait un pouvoir d'agir facilité par rapport à l'administration pénitentiaire, qui ne pouvait engager une action culturelle aussi importante, faute de moyens humains et financiers, et en l'absence de priorité donnée aux projets de réinsertion. Ce projet, largement finalisé et quasiment entièrement financé par le Louvre, a placé l'organisation carcérale dans une position inhabituelle, l'obligeant à s'ouvrir vers l'extérieur et laissant agir en son sein une autre institution, quitte à alléger les contrôles, afin d'en retirer une meilleure image. Il a été possible d'observer la dimension performative de l'étiquette « Louvre », le niveau élevé de ses exigences par rapport à son partenaire, et le travail de reconnaissance mené auprès d'un public doublement enfermé, dans sa condition sociale et carcérale, souvent éloigné de l'art. L'attention portée aux personnes incarcérées par le directeur du Musée, la prise en compte de leurs souhaits dans la réalisation du projet et l'appréciation de la qualité des productions artistiques ont contribué à améliorer les représentations des acteurs de la prison sur les détenus et à renverser le stigmate de l'incarcération. Les détenus, condamnés à de longues peines, ont été, pour une fois, associés à un projet positif. La médiatisation qui a entouré l'inauguration a offert une forte mise en visibilité du projet au point de susciter des demandes pour visiter l'exposition, contrairement à de nombreux projets culturels menés en prison qui restent méconnus du public. La démarche comparative a ainsi permis de souligner le processus de (dé)gradation à l'œuvre par la prise en compte de la mission, des moyens et des résultats.

Le concept d'institution *dégradante* intègre à la fois la mission méprisante qui est déléguée à la prison, le « sale boulot » auquel elle contraint le personnel et les conditions indécentes de détention, aggravées par la faiblesse des moyens octroyés et par un surpeuplement permanent en maison d'arrêt. Il prend aussi en considération la double disqualification sociale et morale de la population prise en charge et la double stigmatisation que la prison produit, étendue à tous ceux qui la côtoient et durable, bien au-delà de l'incarcération.

La seconde dimension essentielle de la démarche comparative chère aux interactionnistes est inhérente au travail même de l'enquête. Dans la première partie de leur ouvrage, intitulée « generating theory by comparative analysis », Glaser et Strauss (1967) évoquent la *méthode comparative continue en analyse qualitative* (titre du chapitre V¹) qui repose sur une interaction permanente entre la collecte et l'analyse des données tout au long de la recherche, selon ce que ces auteurs appellent *l'emergent-fit*, c'est-à-dire une confrontation constante entre les données empiriques et les produits de l'analyse. Cette opération se distingue de la description ethnographique ou du codage des données, parce qu'elle vise d'abord à générer une théorie, et elle est différente de l'analyse inductive, parce qu'elle utilise de façon plus systématique des procédures explicites de codage et d'analyse, ne se réduisant pas à valider des hypothèses. L'originalité du processus réside dans la construction progressive de la complexité du phénomène étudié, qui lie en permanence l'approche théorique à la dimension analytique. Il s'agit d'un remodelage constant de l'analyse au fur et à mesure des étapes, depuis la comparaison des occurrences relatives à chaque catégorie, jusqu'à leur codage, à la délimitation de l'analyse finale et à l'écriture de la théorie. Le chercheur ne sait jamais où va le conduire son enquête puisque « la comparaison continue des occurrences génère une théorie des transformations » (Strauss et Glaser, p. 114), la production théorique étant continuellement à l'œuvre.

Dans le cadre d'une recherche menée sur la violence carcérale (Chauvetnet, Rostaing et Orlic, 2008), il a fallu ainsi déconstruire l'évidence de la violence en prison, elle-même fondée sur le lien entre violences des personnes incarcérées et violences en prison. Le « détour par l'intériorité des acteurs » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 458) a permis à la fois de montrer que la violence était ressentie fort différemment au sein de chaque groupe et d'éviter le piège de l'omniprésence de la violence et donc de son

1. C'est la traduction proposée par N. Dodier in Strauss, *La Trame de la Négociation. Sociologie Qualitative et Interactionnisme* (p. 283-300).

nivellement. Si la prison est *a priori* considérée, depuis l'extérieur, comme un lieu violent, c'est d'abord son caractère imprévisible qui est mentionné par les détenus comme par les personnels. Comparer des catégories de violences a permis d'être attentif au fait que la médiatisation de certaines violences interpersonnelles – d'abord celle des détenus sur les personnels, mais aussi celle entre détenus – a pour effet l'invisibilisation d'autres formes de violences, notamment la violence institutionnelle, au sens où la prison, par sa mission et son dispositif, est elle-même productrice de violences. C'est envisager alors l'hypothèse selon laquelle la violence en prison puisse être une réaction normale à une situation anormale. Conscientes des obstacles à la connaissance de la violence compte tenu de l'opacité du monde carcéral, des peurs et de la suspicion qui y règnent, nous avons cherché à multiplier les sources, dans plusieurs établissements, auprès des détenus comme des personnels, par entretiens, observations et questionnaires. C'est en proposant aux interviewés un questionnement indirect, en les invitant à parler du climat en détention, des tensions intrinsèques au système carcéral, des sources d'agacement ou de colère, des contraintes qu'ils ressentaient, celles liées à l'organisation sécuritaire ou à son caractère bureaucratique, que cette forme de violence a été repérée. C'est en codant les occurrences de violences qu'une autre situation fréquente est apparue, le cas de « l'explosion », une forme de violence sans lien interpersonnel, au cours duquel un détenu en frappe un autre, sans raison apparente ou juste pour un regard « de travers ». La majorité des détenus évoquent les autres détenus comme source principale de tensions et de violences, et non les personnels. Quant à ces derniers, ils évoquaient certes la violence des détenus, mais également les tensions de la part de leur hiérarchie ou celles entre collègues, une catégorie qui a fait l'objet d'investigations et a été introduite dans l'analyse. Le chercheur est ainsi ouvert aux opportunités et aux imprévus du terrain, prêt à suivre un autre chemin, à décaler son regard en fonction des matériaux co-produits avec les acteurs, dans un va-et-vient constant entre travail empirique et analyse théorique.

A partir de là, comment mettre en œuvre concrètement une telle démarche comparative ? Nous distinguerons dans la suite de ce texte deux stratégies de recherche. En premier lieu, les comparaisons *documentées* se fondent sur des documents de nature scientifique, culturelle ou littéraire ou sur des échanges entre chercheurs considérés comme des informateurs (au sens ethnographique du terme) sur leur terrain singulier. En second lieu, les comparaisons *situées* sont définies par une approche comparative fondée sur des terrains multi-situés ou sur le croisement de différents points de vue sur un terrain unique. Notons donc que les enquêtes sur des ter-

rains multi-situés sont considérées comme des comparaisons *documentées* si elles ont été réparties entre les chercheurs et comme des comparaisons *situées* si elles ont été conduites par les chercheurs travaillant ensemble, dans une même perspective théorique, problématique, méthodologique et analytique.

■ La démarche comparative « en creux » : les comparaisons documentées

Nous nous situons ici dans la perspective d'une comparaison « en creux », puisque l'étude porte sur un seul cas comparé à d'autres qui n'ont pas été étudiés directement, et n'est donc pas toujours catégorisée comme une « véritable » analyse comparative. La démarche vise bien pourtant à produire de la théorie quel que soit le nombre ou la taille des objets sociaux étudiés, « de n'importe quelle taille, qu'elle soit grande ou petite, depuis les individus ou leurs rôles sociaux jusqu'aux nations ou aux grandes régions du monde » (Glaser et Strauss, 1967, p. 21). Les comparaisons documentées portent sur deux types de matériaux constitués différemment, d'un côté un matériau co-construit sur le terrain et de l'autre, un matériau documentaire issu de recherches menées par d'autres. Il ne s'agit donc pas d'une vérification systématique, terme à terme, puisque le questionnement original porte généralement sur des problématiques différentes et que les matériaux ne sont pas de même nature, par exemple entre un travail scientifique systématique et une œuvre biographique singulière. Qu'elles soient d'ordre spatio-temporel ou thématique, ces comparaisons constituent une invitation pertinente à questionner l'implicite de nos catégories conceptuelles, particulièrement pour la compréhension du monde carcéral.

La prison au prisme des comparaisons spatio-temporelles

Dans les enquêtes sur la prison, une façon récurrente de mettre en œuvre une comparaison documentée consiste à replacer la thématique étudiée dans une perspective temporelle longue afin de comprendre son évolution au fil des siècles. Ainsi la prison pour peines telle qu'elle est connue aujourd'hui n'a pas toujours existé. La mise en perspective de la situation contemporaine avec les travaux des historiens, particulièrement ceux de J-G. Petit (1984), a permis d'interroger autrement la prison contemporaine. La lecture des débats qui ont accompagné, au moment de la Révolution française, sa transformation en un lieu de punition – et non pas seulement d'attente – tranche avec le silence actuel sur le sens de la peine. Elle

permet de mieux saisir comment elle a suscité tant d'espoirs – notamment avec l'idée de mettre fin à une justice arbitraire, délivrée par des instances diverses (royale, seigneuriale, ecclésiastique) et de remplacer des supplices ou la mort par une peine temporelle modulable – et tant de déceptions ou de critiques. Ce détour par l'histoire a constitué une incitation à analyser le processus d'institutionnalisation de la prison plutôt que de la considérer comme ayant toujours existé. Il a permis de comprendre les problèmes de recrutement des gardiens, qui ont conduit dans les années 1830 à confier la garde des détenues à des religieuses et aujourd'hui à ouvrir le recrutement des détenues d'hommes à des surveillantes (Malochet, 2005). Il invite à porter un regard nuancé sur ce mélange d'immobilisme (Seyler, 2001) et de changements (Veil et Lhuillier, 2000) lié à cette tension permanente entre d'une part, des formes de « déprise » institutionnelle, par l'externalisation de certaines de ses fonctions et de changements liés aux pressions croissantes de la société pour en faire une institution décente, et de l'autre, des formes de renforcement institutionnel, avec un recentrage sur la politique sécuritaire qui tend à en renforcer son usage et à ouvrir de nouvelles possibilités d'arbitraire (Wacquand, 1999, Chantraine, 2006, Rostaing, 2009). La comparaison située permet ainsi de voir autrement la prison : c'est une organisation qui établit des contacts permanents avec l'extérieur (Combessie, 1994) et dont la porosité des frontières ne cesse de s'accroître, mais qui a connu de grandes phases d'ouverture (par exemple, avant 1830, les familles apportaient quotidiennement de la nourriture dans les geôles et les évasions étaient fréquentes) ou de fermeture (le grand renfermement des années 1840).

Ce travail de décentrement temporel permet de repérer des points communs tout au long de ce processus (le manque de moyens consacrés aux questions pénitentiaires, le nombre de réformes non appliquées du fait d'autres priorités, une politique pénitentiaire sans véritable cap défini, la tension entre sécurité et réinsertion...) et les différences marquantes (l'ouverture des établissements à des personnels mieux formés et plus variés ; le processus d'encellulement individuel ; la privatisation de services ; le mouvement de judiciairisation...).

L'invitation à décaler le regard porté sur la prison permet aussi de replacer la prison dans la société, plutôt que de l'étudier comme repliée sur elle-même et d'analyser dans une perspective longue les tensions variables entre prison et société selon les époques. C'est en comparant les dimensions de l'institution totale telle que définie par Goffman (1968) que la pertinence de ce concept vis-à-vis de la prison contemporaine peut être analysée (Amourous, Blanc, 2001), à partir d'une comparaison pluridi-

mensionnelle, entre deux institutions (la prison versus l'asile), dans une autre temporalité (1990 versus 1950) et dans un autre pays (France versus USA). La prison contemporaine se caractérise toujours par un cadre contraignant au nom de la sécurité, par une organisation réglementée et par des formes de dégradation de l'image de soi. L'organisation carcérale se transforme et se redéfinit en permanence, notamment par des processus de fermeture ou d'ouverture. Comme le dit E. Hughes, « nous pensons connaître d'avance les limites des systèmes d'action alors qu'il nous appartient au contraire de les découvrir » (1996, p. 141). L'institution totale n'est pas une institution fermée, c'est plutôt l'existence de barrières à l'entrée, qui, même si les modes de contrôle évoluent, en constitue le trait constitutif (Laforgue, Giuliani, Rostaing, 2011). Les barrières à l'entrée, pour des raisons de sécurité, forment aussi la meilleure protection de ses prérogatives exceptionnelles², de sa résistance aux principes démocratiques communs, y compris à la force du droit. Elles symbolisent pour le reclus la coupure par rapport à la vie précédente, la rupture des habitudes, la perte de son ancien statut social. Ses frontières entre le dedans et le dehors sont cependant poreuses. Les idées, les biens tout comme les personnes (des personnels tiers, visiteurs, bénévoles) circulent entre le monde extérieur et le monde carcéral, que ce soit de façon légale (courriers, téléphone, télévision, parloirs, cantines...) ou selon un registre illicite (trafics, échanges oraux par-dessus les murs avec les hurleurs, circulation de téléphones portables...) afin de passer outre les contrôles. Le fait de confier de nombreuses tâches à des personnels appartenant à d'autres ministères (éducation, culture, santé, etc.), ou à des intervenants, de plus en plus nombreux, constitue une des formes de « détotalisation » de la prison.

Il est possible d'établir un parallèle avec les travaux de Pierre Fournier (1996) lorsqu'il évoque le monde fermé de l'industrie nucléaire, qui se caractérise par une double barrière à la fois physique et mentale avec le « monde ordinaire ». Il montre la différence d'approche qui consiste à saisir « la culture du risque » ou au contraire d'étudier cette industrie comme n'importe quelle autre industrie : « C'est une autre façon de poser le problème que de s'efforcer maintenant de traiter l'industrie du nucléaire comme une industrie quelconque, confrontée tout au plus à quelques contraintes techniques propres. » (Fournier, 1996, p. 108). Comparer la prison à n'importe quelle autre institution publique invite à réfléchir à

2. « La hantise de la sécurité qui sévit dans les prisons et les actions que le personnel commet en son nom témoignent de ces dangers » (Goffman, 1968, p. 132). La suspicion générale, les fouilles, les contrôles permanents, le non respect de l'intimité en constituent des formes concrètes.

l'écart qui la sépare encore des autres institutions démocratiques et à insister sur sa place dans notre société. Ces décentrements spatio-temporels contribuent à produire de nouvelles configurations d'idées, comme celle d'interroger les limites contemporaines, certes politiques et économiques, mais aussi morales, qui empêchent la prison d'être une institution digne de notre démocratie.

Une autre forme de comparaison *documentée* consiste à analyser les analogies, puis les différences entre la prison et d'autres institutions d'enfermement par exemple. Ce travail, commencé par des lectures, se poursuit actuellement par des échanges directs avec des spécialistes de disciplines différentes (géographes, anthropologues, historiens) abordant des institutions en lien avec l'enfermement (centres de rétention administrative, hôpitaux psychiatriques, lieux de garde à vue...). Comparer des institutions aussi diverses par leurs histoires, leurs missions, leurs organisations, leurs populations, leurs relations est riche d'enseignement comme le proposait E. Hughes (1996) à propos des institutions bâtarde ou comme le montre une réflexion menée par Peneff (1992) qui compare l'organisation de l'hôpital avec celle du commissariat. C'est en comparant en creux, à la manière de la distanciation historique, que le sociologue peut découvrir de nouvelles pistes d'analyse et générer de la théorie.

L'idée est aussi de rapprocher la condition de non-liberté en prison et d'autres formes de non-liberté, par exemple dans le cadre de l'hôpital psychiatrique³ ou des centres de rétention, voire même d'autres formes d'enfermement volontaire (de type monacal) ou illégitime (enfermement des otages, des personnes séquestrées, ou sous des régimes despotiques). Cette comparaison a permis de consolider l'hypothèse que la durée de l'épreuve est certes une dimension importante puisque la personne vit alors une situation extraordinaire, radicalement différente de la vie civile, mais que cette dimension est relative au regard de la dimension morale liée à la cause de l'enfermement (le type de délit ou de crime versus l'innocence de l'otage ou la maladie du patient).

Cette démarche comparative permet de documenter la spécificité du monde carcéral, mais surtout de comprendre les limites de la transformation et de la compréhension de cet univers complexe. Elle ne s'arrête toutefois pas là. C'est aussi en franchissant régulièrement les portes de différentes prisons dans une démarche de comparaison *située* qu'il est possible de concevoir autrement cet objet.

3. Le statut administratif de la mesure d'hospitalisation (libre ou sous contrainte) peut être déconnecté dans la pratique du type de service (ouvert ou fermé) ou des contraintes du traitement.

■ La démarche comparative à l'œuvre dans l'enquête : les comparaisons situées

Les comparaisons situées sont définies comme des approches comparatives fondées sur des enquêtes, soit sur un terrain unique mais en croisant alors différents regards ou points de vue (comme nous l'avons proposé pour l'analyse de la violence en prison), soit sur des terrains multi-situés. Le seul fait de travailler sur différents terrains n'engendre pas systématiquement une approche comparative, et *a contrario*, la méthode peut être comparative sur un seul terrain. Ces deux situations seront analysées successivement.

Sur un terrain unique : approche puis analyse

L'analyse comparative met en œuvre un processus qui se construit dans la confrontation permanente des matériaux empiriques à d'autres résultats de l'analyse et qui met à l'épreuve du terrain les concepts temporairement élaborés selon la procédure *comparative continue* chère à Glaser et Strauss (1967). Chaque terrain investigué par imprégnation est d'abord considéré comme un lieu d'enquête unique avant de faire l'objet d'une *approche*, puis d'une *analyse* comparatives. Ces deux étapes du processus seront ici distinguées.

La comparaison des points de vue situés constitue une source essentielle à la compréhension du monde carcéral, car cet univers, organisé selon un principe de sécurité, ne se donne pas facilement à voir. L'observateur en prison est lui-même surveillé, « on » sait où il a été et quels interlocuteurs il a rencontré. Personne, y compris les professionnels de l'observation que sont les surveillants, ne peut cependant voir tout ce qui se déroule en prison. Chacun n'a qu'une vision partielle de la situation du fait du cloisonnement de l'espace. Les personnels tiers – conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, personnel médical, enseignants – ont également une connaissance limitée du monde carcéral, du fait d'une activité généralement localisée. Sans oublier que les détenus cherchent souvent à cacher ce qu'ils font, soient parce que leurs actions, interdites, présentent un risque de sanctions, soit parce qu'ils les réalisent discrètement pour protéger une part d'intimité.

Le fait de prendre au sérieux la proposition selon laquelle le sociologue doit « étudier toutes les parties engagées dans une situation et leurs relations » (Becker, 1963, p. 224) est difficile à mettre en œuvre sur le terrain, du fait de la proximité avec certains groupes qui limite alors les relations avec d'autres (Le Caisne, 1990) et du fait de la hiérarchie des légitimités (Rostaing, 2010a). Les premiers sociologues de la prison, aux États-Unis,

se sont intéressés aux détenus, à la culture des détenus (Clemmer, 1940), à la « société des captifs » (Sykes, 1958). Comme le résume Dilulio (1987, p. 16), « dans la littérature sur les prisons, les détenus sont les stars » pendant que les directeurs ou les surveillants occupaient un rôle secondaire. En France, la tradition d'enquêtes au sein des prisons s'est développée entre 1990 et 2000 davantage du côté des personnels (Casadamont, 1984 ; Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994 ; Combessie, 1994 ; Lhuilier, Aymard, 1997 ; Milly, 2000), plus rarement du côté des détenus (Seyler, 1988 ; Fabiani, Soldini, 1996 ; Marchetti, 1997). Encore plus rares sont les travaux étudiant la prison des deux côtés et de façon symétrique.

Il est pourtant fécond de confronter concrètement les points de vue des groupes mais également ceux des personnes, afin d'interroger l'homogénéité des groupes et des valeurs au sein de chacun d'eux. Cette perspective, dans un esprit d'ouverture, ne saurait opposer d'emblée les points de vue des détenus à ceux des personnels, parce qu'il s'agirait alors de réduire les personnes à leur statut, de les considérer comme de simples représentants des groupes en présence, ayant des comportements stéréotypés. Chacun peut développer, au sein de sa catégorie, une pluralité de points de vue, comme l'a proposé Anselm Strauss (1992, p. 97). Certains détenus tiennent des propos plus proches de ceux des surveillants que des autres détenus ; des surveillants disent se tenir plus proches de certains détenus que de leurs collègues ou des membres de la hiérarchie. La prise en compte de cette complexité offre une analyse plus riche de la dynamique relationnelle (Rostaing, 1997). Elle permet de mieux comprendre les proximités ou les distances entre des personnes appartenant à la même catégorie ou à des catégories différentes. Cette démarche pluraliste conduit à interroger la nature des relations entre détenus et personnels, trop souvent réduite au conflit, tout en conservant la rigueur nécessaire à l'analyse, sans « tomber » dans le parti pris ou la compassion. Elle vise à dégager le sens des multiples expériences vécues par des acteurs *in situ* partageant soit la même condition sociale objective, soit une condition différente, contribuant à une connaissance plus approfondie d'un objet particulièrement composite. L'enquête en cours sur la religion en prison⁴ montre également tout l'intérêt de solliciter les discours des personnels et des détenus, mais aussi celui des aumôniers – des personnes représentant à la fois le monde du dehors, puisqu'ils ne font pas partie de l'administration pénitentiaire, et celui du dedans par leur excellente connaissance du monde carcéral et par leur li-

4. Enquête sous la direction de Céline Béraud, Claire de Galember et Corinne Rostaing pour l'administration pénitentiaire et le GIP-Justice (2010-2012).

berté de circulation⁵. C'est en nous appuyant sur la pluralité des points de vue qu'il est possible de mesurer la place relative de la religion en prison, alors que les premiers entretiens menés avec des aumôniers et des détenus intéressés par les questions religieuses tendaient à lui octroyer une place centrale. C'est grâce aux personnels et détenus que l'accès à des pratiques religieuses moins visibles a été possible, et que des discours à géométrie variable, entre ceux affichés en groupe et ceux tenus en entretien individuel, ont été entendus. L'hétérogénéité des regards portés sur la religion dépend davantage de la position vis-à-vis de la religion que du statut de la personne. La croyance et la pratique religieuses peuvent davantage rapprocher le point de vue d'un détenu et d'un surveillant que celui de deux détenus, l'un très pratiquant et l'autre athée.

L'analyse est ensuite comparative par la mise en œuvre d'un processus de confrontation permanente entre des matériaux empiriques et des propositions temporaires de réponses à des questionnements.

La comparaison multi-située

La comparaison multi-située consiste à mener une enquête au sein de plusieurs terrains, et pour ce qui concerne une organisation, soit sur plusieurs établissements (selon le type de régime, la localisation, la gestion...), soit sur différents quartiers ou secteurs au sein d'une prison (pour femmes, pour hommes, tel ou tel bâtiment...). Le sociologue, par la multiplication des lieux explorés et des discours auprès d'une pluralité d'acteurs, croise ainsi ses différentes sources d'informations.

La question de la construction de l'échantillon théorique des unités géographiques (établissement, quartier, services) se pose généralement en amont. C'est souvent avant même de commencer une enquête comparée en prison que les lieux d'enquête sont décidés en accord avec l'administration pénitentiaire. La liste des prisons à investiguer est établie à partir de propositions formulées par les chercheurs, en fonction d'une bonne connaissance des lieux et de certains indicateurs et cette liste est ensuite réduite en fonction de l'acceptation ou du refus d'un ou plusieurs établissements par l'administration pour des raisons variées (trop d'enquêtes en cours, situations difficiles pour les personnels, tensions particulières...). Le principe de la construction de l'échantillon repose, comme l'a fait C. Bromberger dans son étude de trois villes, sur l'idée de travailler sur « des situations contrastées » (Bromberger, 1995, p. 13), c'est-à-dire de prendre des établissements aux caractéristiques *a*

5. Les aumôniers de prison sont les seules personnes, en dehors des personnels de surveillance, à disposer de la clé des cellules.

priori les plus dissemblables. Le choix d'au moins trois établissements, généralement représentatifs des trois types de régime de détention (une maison d'arrêt, un centre de détention et un maison centrale), est le plus fréquent⁶. L'hypothèse implicite est que les caractéristiques différenciées des établissements devraient générer des résultats contrastés.

La sélection de divers sites d'enquête vise d'abord à souligner les distinctions avant de révéler les points communs. Elle paraît particulièrement pertinente dans une analyse des contrastes à la manière de l'analyse comparative continue de Glaser et Strauss (1967) : il ne s'agit pas seulement de souligner d'un côté les points communs et de l'autre, les différences, mais plutôt de les analyser les uns par rapport aux autres : on peut à la fois « minimiser les différences dans les groupes, pour souligner la ressemblance / similarité et parvenir à définir les caractéristiques d'une catégorie » pour ensuite « maximiser les différences dans les groupes ». L'analyse comparée de situations rend compte *à la fois* de l'effet local (les gestions différenciées des établissements ou d'événements, les interactions particulières selon le profil des détenus ou des personnels, la place du thème étudié selon les contextes...) et de l'effet global, lorsque les observations sont récurrentes, que la gestion de certains cas est identique ou que les éléments semblables sont plus pertinents que ce qui diffèrent.

Pour illustrer ce point, la recherche sur la violence carcérale (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008) sera à nouveau mobilisée. Il s'agissait de voir en quoi l'organisation différente d'une maison d'arrêt (pour courtes peines, avec un turn-over important des personnes incarcérées) produit d'autres formes de violences que la maison centrale, un établissement pour longues peines à visée sécuritaire ; ou encore d'analyser quels effets résultent des différences de gestion d'un même type d'établissement (gestion plutôt disciplinaire ou plutôt permissive)⁷. Le niveau de violence et la gestion des violences sont fort variables d'un établissement à l'autre. Comment comprendre le sens de ces variations ? La violence est plus fréquente en maison d'arrêt (lieu d'incarcération des personnes prévenues ou condamnées à de courtes peines) en raison de la surpopulation, de l'enfermement des détenus en cellule pendant la journée et des tensions liées à l'attente du procès ; elle est rare, mais plus

6. La recherche menée actuellement sur la religion en prison porte ainsi sur huit établissements (trois maisons d'arrêt, deux centres de détention et trois maisons centrales). Elle s'effectue par binôme au sein de chaque prison.

7. La politique « disciplinaire » fait référence à une forte présence des personnels de surveillance, au compte rendu et intervention des personnels à chaque incident et aux sanctions en cas d'infractions. La politique plutôt « permissive » se traduit par le laisser faire, la gestion de l'ordre par les détenus et une faible intervention des personnels en cas d'incidents mineurs.

grave en maison centrale. Ce constat global est cependant à nuancer par des politiques locales de gestion des établissements, une des maisons d'arrêt appliquant une politique plus disciplinaire. La discipline, le cloisonnement et une plus grande présence des surveillants contribuent au sentiment de sécurité. Le régime plus disciplinaire de cette maison d'arrêt apporte plus de « confort » aux personnels dans leur travail et, à ce titre, satisfait la plupart des surveillants rencontrés ; par contre, les détenus ont plus peur dans cet établissement bien qu'ils s'y sentent davantage en sécurité qu'ailleurs. Les violences reportées sont pourtant aussi nombreuses qu'ailleurs, elles y sont cependant davantage sanctionnées. Le nombre d'incidents reportés peut ainsi provenir d'occurrences plus fréquentes, d'une vigilance accrue des personnels ou d'une politique disciplinaire plus sévère qui en favorise le report. La confrontation de tous ces éléments a été féconde pour l'analyse, permettant ainsi de distinguer la peur du sentiment de sécurité, la politique de gestion de la prison et l'efficacité de cette politique par exemple.

Le sociologue ne va pas seulement à la recherche de traits généralisables, il tente de les caractériser en regard les uns des autres, dans un aller-et-retour permanent qui permet une meilleure intelligibilité de l'objet étudié. L'analyse des tensions entre les deux permet de monter en généralité en replaçant les cas particuliers dans la généralité des cas observés ou, au contraire, en soulignant l'absence de politiques globales sur telle ou telle question. C'est une manière de ne pas parler de « la » prison, mais des prisons, tant les situations sont complexes en fonction du type de régime, des politiques appliquées, des populations concernées ou des personnels.

■ Conclusion

Le travail sur la méthode ne doit pas être conçu comme un sous-secteur de la discipline, mais être résolument conduit de l'intérieur même de l'enquête et de l'analyse (Ogien, 2007). La dimension comparative de la recherche selon une approche interactionniste ne se réduit pas à ce que l'on entend habituellement par la méthode, puisqu'elle concerne autant la construction de l'objet de recherche que le travail de l'enquête et l'interprétation des résultats. La démarche contribue à la fois à la connaissance individualisante de chaque cas étudié et à l'analyse des contrastes entre les cas. Mobilisée pour l'étude du monde carcéral, elle a concrètement favorisé le développement de questionnements qui se déplient, se multiplient, se dynamisent. La démarche comparative invite à porter un regard décalé et changeant sur les thématiques explorées, à voir autrement ce qui se passe dans un monde particulièrement opaque

tout en favorisant un processus de constitution des concepts formels grâce à l'analyse d'une pluralité de situations, permettant le passage incessant des prisons à la prison, et inversement. Dans une perspective inductive, l'objet de recherche ne se construit pas en amont du terrain et de façon indépendante, il se co-construit avec lui, se développe en même temps que le travail exploratoire et se redéfinit en interaction avec l'enquête. La démarche comparative en action se réalise à toutes les étapes de la recherche et renforce une dynamique interactive entre elles, à la fois lors de la délimitation toujours incertaine de l'objet, de la construction de catégories temporaires, du travail ethnographique de l'enquête ou de la production de la théorie.

■■■ références

Amourous C., Blanc A., 2001. *Erving Goffman et les institutions totales*. Paris, L'harmattan.

Becker H. S., 1963 (1985). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié, coll. Observations.

Becker H. S., 2002. *Les ficelles du métier*. Paris, La découverte.

Bromberger C., 1995. *Le Match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, ed. MSH.

Cefai D., 2003. *L'enquête de terrain*. Paris, La découverte, coll. Recherche.

Casadamont G., 1984. *La détention et ses surveillants*. Thèse de sociologie, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Chantraine G., 2006. « La prison post-disciplinaire », *Déviance et Société*, Vol. 30, n° 3, 273-288.

Chapoulié J.-M., 2001. *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*. Paris, Seuil.

Chauvenet A., Orlic F., Benguigui G., 1994. *Le monde des surveillants de prison*. Paris, PUF.

Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., 2008. *La violence carcérale en question*. Paris, PUF, coll. Le lien social.

Clemmer D., 1940. *The prison community*. New York, Rinehart and Company.

Combessie P., 1996. *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*. Paris, Editions de l'Atelier- Editions Ouvrières, coll. Champs pénitentiaires.

Crozier M., Friedberg G., 1977. *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Ed. du Seuil.

Demazière D., Dubar C., 1997. E. C. Hughes, initiateur et précurseur critique de la *Grounded Theory*. *Sociétés Contemporaines*, 27, 49-55.

- Dilulio J. J.**, 1987. *Governing prisons. A comparative study of correctional management*. New York, The free press.
- Dodier N., Bazsanger I.**, 1997. Totalisation et altérité de l'enquête sociologique, *Revue Française de Sociologie*, 38.
- Durkheim E.**, 1947 (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, PUF.
- Fabiani J-L., Soldini F.**, 1996. *Lire en prison : une étude sociologique*, Paris, Bibliothèque publique d'information du centre Pompidou.
- Fournier P.**, 1996. Des observations sous surveillance. *Genèses. Sciences sociales et histoire*. 24, 103-119.
- Glaser B.G., Strauss A.L.**, 1967 (2006). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL, Aldine Transaction.
- Goffman E.** 1968 (1961). *Asiles. Etudes sur la condition des malades mentaux et autres reclus*. Paris, éditions de Minuit.
- Grafmeyer Y., Joseph I.**, 1979. *L'Ecole de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Ed. Aubier Montaigne.
- Hughes E.**, 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- Kaufmann J-C.**, 1996. *L'entretien compréhensif*. Paris, Nathan.
- Laforgue D., Giuliani F., Rostaing C.**, 2011. L'institution et le nouvel entrant : entre reconnaissance et contraintes. *Revue de la société suisse d'ethnologie Tsantsa*. 16, 18-28
- Le Caisne L.**, 2000. *Prison, une ethnologue en centrale*. Paris, Odile Jacob.
- Lhuillier D., Aymard N.**, 1997. *L'univers pénitentiaire, du côté des surveillants*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Malochet G.**, 2005. Dans l'ombre des hommes. La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes. *Sociétés contemporaines*, vol. 59-60, 199-220.
- Marchetti A-M.**, 1997. *Perpétuités, Le temps infini des longues peines*. Paris, Plon, coll. Terre Humaine.
- Milly B.**, 2000. *Soigner en prison*. Paris, PUF.
- Négrier E.**, 2005. L'analyse comparée des politiques publiques. *Revue internationale de politique comparée*. 12, 503-524.
- Ogien A.**, 2007. *Les règles de la pratique sociologique*, Paris, PUF.
- Penef J.**, 1992. *L'hôpital en urgence*. Paris, Métailié.
- Petit J-G.**, 1984. *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, Médecine et Hygiène.
- Quétel C.**, 2009. *Histoire de la folie*. Paris, Tallandier.
- Rostaing C.**, 1997. *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Le lien social.

- Rostaing C.**, 2009. Interroger les changements de la prison. Processus de déprise et reprise institutionnelle. *Tracés*, 89-108.
- Rostaing C.**, 2010a. Hiérarchie des légitimités. Obstacles et défi à la connaissance des violences carcérales. *Tracés. Revue de sciences humaines*. 19, 83-99.
- Rostaing C.**, 2010b. *Essai sur les relations et la condition dans une institution honteuse. Une sociologie morale de la prison*. Habilitation à Diriger des Recherches, Université Lyon 2.
- Rostaing C., Touraut C.**, 2012. Processus de création culturelle en prison : une innovation ordinaire ? *Socio-logos*, 2012, n°7, URL : <http://socio-logos.revues.org/2658>.
- Sartori G.**, 1994. Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, 19-36 (traduction de l'article de 1970).
- Schultheis F.**, 1989. Comme par raison - comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle, *Droit et société*, 11-12, 219-244.
- Seyler M.**, 1988. *La consommation dans les établissements pénitentiaires*, thèse, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.
- Seyler M.**, 2001. *La prison immobile*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Strauss A. L.**, 1992. *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*. Paris, Métailié.
- Strauss A. L.**, 1992. *La trame de la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris, L'Harmattan (comprend la traduction de « la méthode comparative continue en analyse qualitative » issue de Glaser et Strauss, 1967. *The discovery of grounded theory*. 101-115).
- Sykes G.**, 1958. *The society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*. New Jersey, Princeton University Press.
- Veil C., Lhuilier D.**, 2000. *La Prison en changement*. Toulouse, Erès, coll. Trajets.
- Vigour C.**, 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris, La découverte, coll. Repères.
- Wacquant L.**, 1999. *Les prisons de la misère*. Paris, Liber.

■■■

■■■

Corinne Rostaing (corinne.rostaing@univ-lyon2.fr)
 Maître de conférences en sociologie
 Université Lyon 2 – Centre Max Weber

■■■